

## DESCRIPTION DE LA RÉSIDENCE DU MOUCHEROLLE VERT (*EMPIDONAX VIRESCENS*) AU CANADA

L'article 33 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) interdit d'endommager ou de détruire la résidence d'une espèce inscrite comme menacée, en voie de disparition ou disparue du pays. La LEP définit la résidence comme suit : *Gîte – terrier, nid ou autre aire ou lieu semblable – occupé ou habituellement occupé par un ou plusieurs individus pendant tout ou partie de leur vie, notamment pendant la reproduction, l'élevage, les haltes migratoires, l'hivernage, l'alimentation ou l'hibernation* [paragraphe 2(1)]. En ce qui concerne une espèce sauvage inscrite qui est une espèce aquatique ou une espèce d'oiseaux protégée en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, l'interdiction s'applique peu importe où la résidence de l'espèce se trouve au Canada. Dans le cas des autres espèces sauvages inscrites, l'interdiction s'applique automatiquement lorsque la résidence de l'espèce se trouve sur le territoire domanial, mais elle ne s'applique sur le territoire non domanial que si un décret est pris en vertu des articles 34 ou 35 de la LEP. En vertu de l'article 97 de la LEP, quiconque contrevient à l'article 33 de la Loi commet une infraction.

Ce qui suit est une description de la résidence du Moucherolle vert (*Empidonax virescens*) préparée dans le but d'accroître la sensibilisation du public et d'aider à faire respecter l'interdiction susmentionnée. Nous savons que le Moucherolle vert a un seul type de résidence : le nid.

### Renseignements sur l'espèce :

**Nom scientifique** – *Empidonax virescens*

**Nom commun** – Moucherolle vert

**Statut actuel selon le COSEPAC et année de la désignation** – En voie de disparition (2000)

**Répartition au Canada** – Ontario

**Justification de la désignation** – Cette espèce se reproduit au Canada en très petits nombres. Il existe quelques parcelles d'habitat suffisamment grandes et de qualité convenable pour assurer la subsistance des populations reproductrices; les menaces à son habitat se poursuivent<sup>1</sup>.

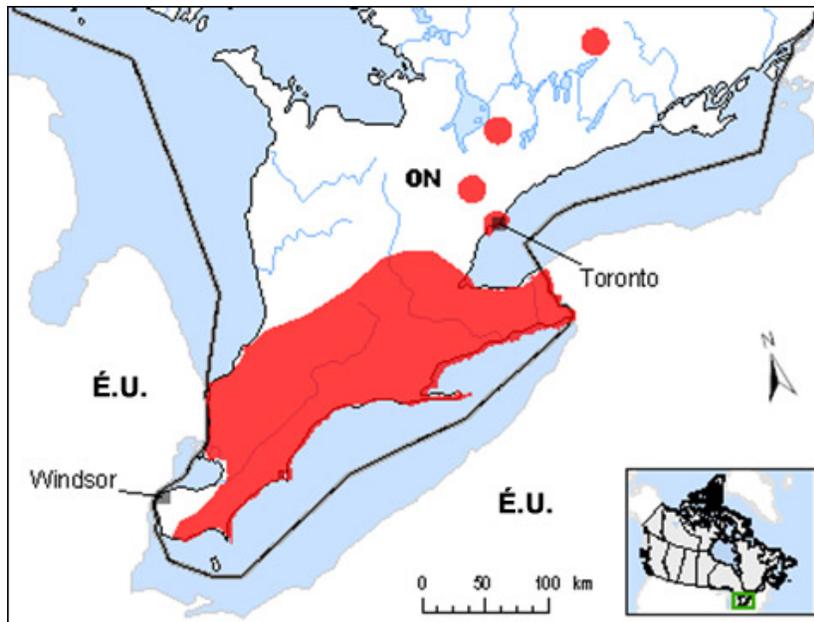


Figure 1. Aire de répartition connue du Moucherolle vert (*Empidonax vireescens*) au Canada.

## 1) Le nid

### Aspect physique et contexte

Tout endroit utilisé comme nid par le Moucherolle vert est considéré comme étant une résidence. Le Moucherolle vert est un oiseau chanteur néotropical migrateur qui est sensible à la superficie de l'habitat. En Ontario, il niche généralement dans de grands boisés matures marécageux et dans des ravins bien boisés d'arbres matures<sup>2</sup>. Son nid se trouve dans une forêt présentant un couvert forestier fermé, ou presque (plus de 70 p. 100), où le sous-étage est ouvert<sup>2,3</sup>. Le nid, en forme de coupe, est généralement construit à faible hauteur (de deux à quatre m) dans la fourche d'une branche horizontale, laquelle s'incline souvent au-dessus de l'eau et parfois au-dessus d'un sentier ou d'une petite clairière. Le nid paraît négligé et il est construit de façon peu structurée à l'aide de brins d'herbes et d'autres matériaux qui parfois pendent comme des serpentins sous le nid<sup>6</sup>. En Ontario, le Moucherolle vert fait son nid dans au moins quatorze espèces d'arbres, dont le hêtre à grandes feuilles (*Fagus grandifolia*), l'érable à sucre (*Acer saccharum*), l'aubépine (*Crataegus*) et la pruche de l'Est (*Tsuga canadensis*)<sup>4,5,7</sup>.



Figure 2. Nid du Moucherolle vert

### **Fonction**

Le nid fournit un réceptacle où les Moucherolles verts adultes pondent et couvent leurs œufs, et où ils élèvent leurs oisillons. Au cours de sa construction, le nid peut également jouer un rôle durant la parade nuptiale et la formation des couples. La femelle adulte construit le nid et y consacre généralement trois ou quatre jours, parfois même plus de deux semaines<sup>6</sup>. En Ontario, la couvée compte une moyenne d'environ trois œufs<sup>7</sup> de couleur blanc crémeux ou chamois et discrètement marqués de petites taches brunâtres dispersées principalement à leur plus grosse extrémité<sup>4</sup>. La femelle effectue seule la couvaison qui dure de 13 à 15 jours environ<sup>4</sup>. Tous les oisillons éclosent généralement la même journée, et ils demeurent dans le nid de 12 à 18 jours<sup>4</sup>.

### **Endommagement et destruction de la résidence**

La politique fédérale définit l'endommagement ou la destruction d'une résidence comme suit :

*Toute modification à la topographie, à la géologie, à l'état du sol, à la végétation, à la composition chimique de l'air ou de l'eau, aux eaux de surface ou souterraines, au microclimat ou à un environnement sain, portant atteinte, de manière temporaire ou permanente, aux fonctions de la résidence d'un ou de plusieurs individus.*

Toute activité qui détruit la fonction du nid constituerait un endommagement ou une destruction de la résidence. Ces activités incluraient, sans s'y limiter, le déplacement ou la perturbation des œufs, du nid ou de l'arbre où se trouve le nid, la modification du microclimat du nid (notamment la quantité de lumière ou la température interne) ou le blocage de l'accès au nid. On ne comprend pas encore bien les raisons pour lesquelles le Moucherolle vert préfère les sites de nidification situés sous un couvert forestier intact ou presque, et à proximité d'un point d'eau, mais il pourrait y avoir un lien avec la disponibilité de la nourriture et/ou avec le microclimat du nid<sup>8</sup>. Les activités qui détruisent le couvert forestier ou qui éliminent la disponibilité de l'eau à proximité du nid peuvent nuire à sa fonction de résidence.

### **Période et fréquence d'occupation**

Les Moucherolles verts mâles reviennent en Ontario, depuis leurs aires d'hivernage, à la mi-mai<sup>4</sup>, suivis des femelles généralement quelques jours plus tard<sup>6</sup>. La construction du nid débute à la fin

de mai ou au début de juin, et le site de nidification peut être utilisé durant au moins cinq semaines<sup>4,8</sup>. La production de deux couvées successives est courante en Ontario<sup>7</sup>; les parents construisent habituellement un autre nid et prolongent la saison de reproduction active jusqu'à la fin d'août. Les Moucherolles verts adultes démontrent une grande fidélité aux sites de reproduction, et reviennent régulièrement dans les habitats déjà utilisés d'une année à l'autre<sup>4, 8</sup>. Les mesures de protection devraient inclure les périodes de construction du nid, de ponte des œufs, d'incubation, d'éclosion des œufs ainsi que celles des soins aux oisillons et de l'élevage de la couvée, soit une période d'approximativement 90 jours.

### Renseignements supplémentaires

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Moucherolle vert, veuillez consulter le site : [http://registrelep-sararegistry.gc.ca/species/speciesDetails\\_f.cfm?sid=19](http://registrelep-sararegistry.gc.ca/species/speciesDetails_f.cfm?sid=19)

Pour de plus amples renseignements sur la LEP, veuillez consulter le site : <http://registrelep-sararegistry.dev.ncr.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=24F7211B-1>

### Notation bibliographique conseillée

Il est recommandé de citer le présent document comme suit :

Gouvernement du Canada. Registre public de la *Loi sur les espèces en péril*. Descriptions de la résidence. Description de la résidence du Moucherolle vert (*empidonax virescens*) au Canada. Juillet 2007. [http://registrelep-sararegistry.gc.ca/document/default\\_e.cfm?documentID=1281](http://registrelep-sararegistry.gc.ca/document/default_e.cfm?documentID=1281). (Date de consultation).

### Références

- <sup>1</sup> James, R.D. 2000. Update COSEWIC Status Report on Acadian Flycatcher, *Empidonax virescens*, in Canada, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, 8 p.
- <sup>2</sup> Martin, D., J. McCracken et M. Cadman. 1999. Acadian Flycatchers in Ontario ravines, *OFO News* 17(2): 10-12.
- <sup>3</sup> Friesen, L.E., D. Martin, M.D. Cadman, P. Carson, K. Elliott, M. Gartshore, J. McCracken, P. Prevett, B. Stutchbury, D. Sutherland et A. Woodliffe. 2000. Plan national de rétablissement du Moucherolle vert (*Empidonax virescens*) et de la Paruline à capuchon (*Wilsonia citrina*), Plan national de rétablissement, n° 20, Rétablissement des espèces canadiennes en péril (RESCAPÉ), Ottawa (Ontario).
- <sup>4</sup> Martin, Dave. Communication personnelle.
- <sup>5</sup> Bisson, I.A., D. Martin, et B.J.M. Stutchbury. 2000. Acadian Flycatcher, *Empidonax virescens*, nest site characteristics at the northern edge of its range, *The Canadian Field-Naturalist* 114: 689-691.

- <sup>6</sup> Whitehead, D.R., et T. Taylor. 2002. Acadian Flycatcher, in *The Birds of North America*, N° 614 (A. Poole et F. Gill, éd.) The Academy of Natural Sciences, Philadelphie (Washington D.C.).
- <sup>7</sup> Woolfenden, B., et B. Stutchbury. 2004. Population status and productivity of Acadian Flycatchers in the Carolinian forest, rapport présenté à l'équipe de rétablissement du Moucherolle vert et de la Paruline à capuchon.
- <sup>8</sup> Woolfenden, Bonnie. Communication personnelle.